

D 24-52	L'an deux mille vingt-quatre, le six mai à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.
SUBVENTION A L'AMICALE LAIQUE.	<p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAÉMLÉ, Olivier HOMOLLE et Dominique FROT, Adjointes au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Patrick BARBA, Sylvia FLEURY, Nathalie MAHIER, Fabien DUPONT, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI, Antoine ARIF et Patrick BLOSSE, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absentes excusées :</u> Annie DUBOS : pouvoir donné à Olivier COLIN Joanna DE KERGORLAY</p> <p>Laurent LAÉMLÉ est désigné en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
Votants : 17 Pour : 16 voix Contre : 0 voix Abstention : 1 voix	

Laurent LAÉMLÉ rappelle aux membres du conseil municipal que l'attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2024 a été approuvée par délibération n° D24-44 du 9 avril 2024. Lors de ce vote, la demande de l'Amicale Laïque n'avait pas été étudiée car reçue trop tardivement.

Laurent LAÉMLÉ informe de la proposition des membres de la commission CATAC lors de la réunion du lundi 29 avril 2024, à savoir 300 €.

- Vu la proposition faite par les membres de la commission « CATAC » ;
- Vu les crédits ouverts au compte 6574 du budget primitif 2024

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée décident, à la majorité (Didier FRAGASSI et ne prend pas part au vote ; Alain GOSSELIN s'abstient), d'approuver le versement d'une subvention à l'Amicale Laïque pour un montant de 300 €, et autorisent Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.


Olivier COLIN,
Maire.

